L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Le Pin

Mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet

Document graphique approuvé le 27 février 2020

Pièce 4.2.2

Echelle 1 / 5000e

Sources : DGFiP Cadastre © 2017 **Février 2020**

Emplacements réservés (L123-1)

1: extension du groupe scolaire 1 800 m²: bénéficiaire : commune
2: stationnement public et locaux associatifs et culturels 2 300 m²: bénéficiaire : commune
3: stationnement publics et équipement socio culturel 3 150 m²: bénéficiaire : commune
4: cheminement piéton 8 400 m²: bénéficiaire : commune
5: cheminement piéton 570 m²: bénéficiaire : commune
6: stationnement, aménagement des espaces publics 20 000 m²: bénéficiaire: CAPV/Commune
7: cheminement piéton 400 m²: bénéficiaire : commune
8: voie de desserte 350 m²: bénéficiaire : commune

LEGENDE

Contour de zone

ZONE URBAINE

- UA : Zone d'habitat dense
- UAa : Secteur d'opération de construction mixte
- UB
- UBa
- UBb — Zones d'habitat résidentiel
- UBc
- UI : Zone d'activités
- UIa : Zone d'activités et de loisirs de plein air

ZONE A URBANISER

- AU : Zone à urbaniser à COS nul
- AUa : Zones à urbaniser, de renforcement urbain et de type résidentiel, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes aux zones, conformément au règlement et aux orientations d'aménagement
- AUb : Zones à urbaniser, de renforcement urbain et de type résidentiel, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes aux zones, conformément au règlement et aux orientations d'aménagement

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole d'intérêt paysager
- Aco : Zone agricole tampon à préserver de part et d'autre du corridor écologique du Surand

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N : Zone naturelle
- Na : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- Nc : Zone de protection de captage
- Nco : Zone correspondant au corridor écologique le long du Suran
- Ne : Zone où seule l'extension des constructions existantes est autorisée
- Nh : Zone permettant le changement de destination des constructions existantes
- Nh1 : Zone permettant de nouvelles constructions en nombre limité
- Ns : Zone correspondant aux espaces naturels remarquables à préserver (milieu humide, étang, marais et forêt marécageuse)

indices "fa" et "fb" — Zone où toutes démolitions et affouillements sont réglementés

DIVERS

- Espaces boisés classés
- L123-1-7° Eléments végétalisés linéaires
- L123-1-7° Eléments végétalisés ponctuels
- Construction autorisée à changer de destination en zone agricole (article L123-3-1 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé et son numéro (L123-1)

SERVITUDES ARTICLE L123-2

- a — Servitude de logements au titre de l'article L 123-2-b du code de l'urbanisme Programme de 10 logements
- b,c — Servitude de logements au titre de l'article L 123-2-b du code de l'urbanisme Programme de 40 logements minimum pouvant s'organiser en deux tranches - une tranche de 20 logements comportant au moins 10 logements sociaux au nord de l'espace public paysager - une tranche de 20 logements au sud de l'espace public paysager
- d — Servitude de logements au titre de l'article L 123-2-b du code de l'urbanisme Programme de 12 dont 6 logements locatifs sociaux et 6 logements en accession sociale à la propriété
- Servitude de pré-localisation au titre de l'article L123-2-c du code de l'urbanisme Liaison future et desserte inter-quartier (automobile et/ou piéton) La flèche délimite une emprise de 8 mètres
- Servitude de pré-localisation au titre de l'article L123-2-c du code de l'urbanisme Espace vert (non construit) et espace public paysager

Périmètre de protection modifié du monument inscrit

Limite stratégique de secteur, préservation des continuités naturelles et agricoles, coupures à l'urbanisation

Installations agricoles

Article L 111-3 du code rural: le périmètre de réciprocité des installations agricoles

RISQUES NATURELS

Moyen — Faible

Rt Risque moyen de crues torrentielles
rt Risque faible de crues torrentielles

Rg Risque moyen de glissement de terrain
rg Risque faible de glissement de terrain

Ri Risque moyen d'inondation
ri Risque faible d'inondation

Rv Risque moyen de ruissellement sur versant
rv Risque faible de ruissellement sur versant